

MÉLANGES RELIGIEUX.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

COUR DU BANC DE LA REINE	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCTO.	NOV.	DÉC.
Comme Cour { Québec.....	7-18						1-12					
d'appel... { Montréal.....			1-12									
Québec.....	20					14						
Comme Cour { Montréal.....			14					14				
Criminelle. { Trois-Rivières.....	2							11				
Sherbrooke.....	12						1					
COUR SUPÉRIEURE. (a)												
Québec et Montréal.....			1-20					1-20				1-20
Trois-Rivières.....		12-23				1-14				1-14		
Sherbrooke.....	20-31					16-27						
COUR DE CIRCUIT. (b)								19-28				
Québec.....												
Rimouski.....	19-28											
Kamouraska.....	1-10					1-10						
St. Thomas.....	13-22					13-22						
Leeds.....	16-25					19-23						
Beauce.....		1-10					1-10					
Lotbinière.....	13-22					13-22						
Portneuf.....	7-16					7-16		7-16		13-22		1
Saguenay.....		1-10					1-10					
Chicoutimi.....												
Montréal.....												
Berthier.....	21-30					21-30						
L'Assomption.....		1-10					1-10					
Terrebonne.....	12-21					12-21						
Deux-Montagnes.....	7-16					7-16						
Ottawa.....	20-29					20-29		20-29				
Vaudreuil.....							1-10					
Beauharnois.....		1-10					12-21					
St. Jean.....	10-19	12-21				10-19						
Mississauga.....	21-30					21-30						
St. Hyacinthe.....	10-19					10-19						
Richelieu.....	21-30					21-30						
District des Trois-Rivières.....	Trois-Rivières.....											
Sherbrooke.....		10-19										
District de St. Richelieu.....	St. Richelieu.....											
Francois.....	Eaton.....						1-10					
Stanstead.....		15-24						15-24				

*La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois juges puissés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf juges puissés.—La Cour de Circuit.—Neuf juges.**(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et à des séances hebdomadaires pour certains objets, causes partagées, motifs, etc.**(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.*** La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.**† La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.**‡ La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.**|| La Cour de Circuit, de Cirecourt pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.*

MARCHÉ BONSECOURS.

Jeudi, 14 Mars 1850.

PRIX DES DENRÉES.

	S.	D.	S.	D.
Ble par minot,	1	6	2	5
Avoine par minot,	1	3	1	1
Orge do do,	2	2	2	3
Pois do do,	2	3	2	9
Sarrasin do,	1	6	1	8
Seigle do,	2	0	2	3
Graine de Lin par minot,	4	0	5	3
Patates do do,	1	3	1	3
Feves, d'Amérique par minot,	4	0	5	0
do du Canada do do,	6	0	6	8
Miel par livre,	0	4	0	5
Beauf do do,	0	2	0	5
Mouton par quartier,	1	6	5	0
Agneau do, do,	1	0	2	6
Veau do, do,	2	6	10	0
Lard par livre,	0	3	0	10
Beurre frais par livre,	0	9	0	10
do sale do do,	0	6	0	7
Fromage do do,	0	4	0	5
Saindoux do do,	0	6	0	6
Sucré d'étable do do,	0	4	0	42
Galets par douz,	0	0	0	9
Dindes (vieux) par couple,	0	0	7	6
Dindes (jeunes) do,	3	9	5	0
Oies do do,	4	0	5	0
Canards do do,	1	8	2	6
poules do do,	2	0	2	6
Poulets do do,	1	3	2	0
Perdrix do do,	0	0	0	0
Pigeons, do do,	0	7	10	0
Pommes par quart,	10	0	20	0
Oignons par minot,	4	0	5	6
Farine par quintal,	9	0	9	6
do d'Avoine do,	7	0	8	0
Beauf par 100 livres,	17	6	25	0
Lard frais, do,	22	6	27	6

*Extrait du Tarif des impôts payables sur les importations d'après l'Acte 12, Vict. 1.**ARTICLES payant 30 pour cent: Epices. A fleur de muscades, gingembre, muscade des macaroni, poivre, vermicelle, vinaigre et fruits de toutes sortes—payant 25 pour cent: Cordiaux, 3s pr. gal. et 25 pr c. Eau de vie 2s pr gal et 25 pr c. Genièvre, 2s pr gal, liqueurs, 3s pr gal et 35 pr c. vin, 1s fid par gal et 25 pr c., vin en bouteille, 4s par gal et 25 pr c.—payant 20 pour cent: Animaux de toutes sortes, beuf, fromage—Fleur, houblon, jambon, lard, son, et toutes espèces de grain [excepté le blé, libre]—payant 12½ pour cent: Ardoises, acajou, anchois, arrowroot, bière, souliers, balais, brosses, bardouche, bijouterie, chaises, chandelles, chocolat, cidre, coco, café vert 4s 8d par qul. et 12½ pr c. do de rôti, do, cotton manif, cuillerie, cuir, cartes à jouer, col, le sorte, crin, etc., cheveux, caoutchouc, cire, drogues esp., thérèbentine, éponges, encens, étoffe en laine, fleur de mai, fleur artificielle, fourrure, foin, ferronnerie, ferblanc, graines de toutes sortes, harpons, houarns, huîtres, huile, toutes sortes, ivoire, instruments de musique, lampes, livres blancs, lard premier choix, liège, marinades, mastic, miel, mécanisme, marbre poli, melasse 3s par quintal et 2½ pr c. e. moutarde, meuble de ménage, ondes, plomb, poterie, plumes, poisson, peintures, papier, parfumerie, pianos, pipes, patates, quincailleries, riz, savon, sucre raffiné ou candi 1s 4s pr c. et 12½ pr c. sucre 9s do sirop, sœaux sel 1s par minot et 12½ pr c. saines, soieries, sangsues, toiles, tabac, en poudre 1d par lib et 12½ pr c. tabac non manufacturé 1d par do the 1d par do, vernis, végétaux, volailles, vases, whisky à preuve 3d par gal et do, zinc, ayant 2½ pour cent: ardores, acier et castille, articles pour tentures, billots à scié, cables, charbon et coke, fer en bar, fer en souille, gomme, goudron, huile d'olive, etc.**ATTENTION!*
On imprime à ce Bureau:
Adresses,
Étiquettes,
Billets d'invitation,
Lettres funéraires
Et JOBS de toutes façons;
S'adresser à JOSEPH RIVET.
Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché.
Montréal, 21 septembre 1849.

COLLEGE DE BYTOWN.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres colléges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans des respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £1 par annuité payable d'avance au moins par quartier.
Bytown, 3 septembre 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, Président.

JOHN YOUNG, Secrétaire-Président.

Et Directeur Directeur.

THOMAS M. SIMONS, Secrétaire.

Bureau Local, Montréal.

L'EX. JOSEPH BOIRET, Président.

JOHN G. MACRILEN, Secrétaire.

Directeur.

WILLIAM WORKMAN, Secrétaire.

WILLIAM LYMAN, Secrétaire.

G. E. CARTIER, Secrétaire, M. P. P.</div